

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022
N°21/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE VINGT-ET-UN MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., CHAUMONT L., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., PAÏO J., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : DEUTSCH F. à RIOU M., MOLLARD N. à GRENIER JM., SANCHEZ D. à CHABANY S.

EXCUSES : CATTANI JL., MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Florian DOMINGUEZ est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ILLUMINATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC

Monsieur Thierry PROCACCI, rappelle au Conseil les grandes lignes du marché.

Suite à une consultation la réception des offres a eu lieu le 17 janvier 2022. Cinq entreprises ont déposé une offre :

- BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, Centre de Veurey Voroize Rue de la Cuche – ZI des îles Cordées – 38 113 VEUREY VOROIZE,
- Ets JAKUTAGE ET FILS – 73 Avenue Georges Clémenceau – 38 560 JARRIE,
- GREENALP – 49 Rue Félix Esclançon – CS 10110 – 38 042 GRENOBLE CEDEX 9
- SERPOLLET DAUPHINE – 10/12 Rue Jean-Pierre TIMBAUD – 38 600 FONTAINE
- SOBECA – ZA du Peuras – 74 Impasse Tolignat – 38 210 TULLINS

Considérant l'analyse des offres, le candidat retenu est l'entreprise GREENALP – 49 Rue Félix Esclançon – CS 10110 – 38 042 GRENOBLE CEDEX 9.

S'agissant d'un marché à bons de commande avec maxi, le montant maximum annuel est de 45 000.00 € HT soit 180 000 € HT maximum sur 4 ans.

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 26 du code des marchés publics.

Le montant total du marché de fourniture, travaux et maintenance étant supérieur à sa délégation de signature, Monsieur Thierry PROCACCI demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 16 VOIX POUR,

F. DEUTSCH, F. DIETRICH, J.M. GRENIER, N. MOLLARD et M. RIOU N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché précité avec l'entreprise GREENALP – 49 Rue Félix Esclangon – CS 10110 – 38 042 GRENOBLE CEDEX 9.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 22 mars 2022

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

